

Le Fonds Social Précarité Efficacité Énergétique (FSPEE) du SIPPEREC



SIPPEREC

Qu'est-ce que le FSPEE ?

Le **FSPEE** est une aide financière proposée par le SIPPEREC et EDF.

Elle permet aux usagers en situation de **précarité énergétique** de s'acquitter de leurs factures d'électricité, par le biais du **CCAS** (Centre Communal d'Action Sociale) de leur lieu de résidence.

Dans quel but existe-il ?

Les **objectifs** du FSPEE sont les suivants :

- › Agir à la source de la **précarité énergétique**,
- › Mener des actions de **prévention**,
- › **Accompagner** les familles.

À qui s'adresse-t-il ?

Le FSPEE est accessible aux usagers aux **TRV** (Tarifs Réglementés de Vente) EDF, («Tarif Bleu»), qui résident dans une collectivité adhérente à la compétence **«électricité»** du SIPPAREC.

Cas spécifiques

Pour les personnes qui ne sont pas clientes EDF aux TRV, c'est très simple !

Elles peuvent changer à tout moment de **contrat d'électricité**.

En cas de besoin, les CCAS peuvent aider dans la démarche.

À savoir :

- Le FSPEE a été créé en avril **2011** à la suite d'un accord avec EDF.
- Son enveloppe annuelle est de **350 000€**.



SIPPEREC